



fruit d'une volonté commune de « **construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral** », a commenté Daniel Baron, vice président au Cadre de vie.

Valoriser les forces et les attractivités, mutualiser les moyens en préservant la qualité de vie des habitants, les services de proximité... « **Et surtout être un territoire qui pèse par rapport aux grandes métropoles** », insiste Loïc Cauret, président de Lamballe Communauté. « **C'était le bon choix de travailler en amont**, rajoute Didier Yon, maire de Trébry. **Certains voisins commencent seulement leur réflexion. Nous, nous prenons les décisions sereinement.** »

## La fusion à cinq

Lamballe Communauté, Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Du Guesclin (Broons) en s'unissant arriveraient à une population de 70 819 habitants.

Les élus de Lamballe communauté ont fait un vote de principe favorable sur ce projet : un vote à l'unanimité moins une abstention, tout en laissant une porte ouverte à l'élargissement de l'EPCI au pays de Matignon, s'il sollicite son adhésion. Ce dernier étant pressenti pour rejoindre la communauté de communes de Plancoët - Plélan-le-Petit.

La commune de Pléneuf-Val-André, quant à elle, s'est prononcée contre la fusion avec Lamballe. Les élus de la Côte de Penthièvre ont voté aussi hier soir : 15 voix pour et 10 voix contre. La communauté de communes de Moncontour a aussi donné un avis favorable, avec 25 voix pour et 5 contre. Arguenon-Hunaudaye : 20 pour, 3 contre et 2 abstentions et le pays de Du Guesclin (Broons) : 14 pour, 7 contre et 1 abstention. « **Nous voulions exister, nous nous sommes tous mobilisés**, constate Loïc Cauret. **S'il y a des problèmes, on saura les résoudre.** »

## Le calendrier

D'ici au 15 décembre, tous les votes de différentes intercommunalités devront être faits. Après seulement, des communes pourront entrer ou sortir. Le préfet pourra alors procéder à des amendements. « **Ce sont des procédures complexes** », note Loïc Cauret. Les différents conseils municipaux voteront eux le 7 décembre. « **Seul ce vote compte** », insiste-t-il. Plusieurs réunions de Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) auront lieu en 2016 afin d'analyser les éventuelles modifications. En mars 2016, ce sera le vote pour le principe général de la nouvelle carte. Et au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle communauté de communes sera créée.